

# Communauté de Communes entre Nièvres et Forêts

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 17 mai 2010 – salle des fêtes de Prémery

Présents : Mme SCHAFFER Thérèse, M. de BRONDEAU Guillaume, M. HAGHABAERT Raphaël, M. PIERY Patrick, M FAUST René, M. GUENOT Yves, Mme GAUJOUR Élisabeth, M PERRIER Jean-François, M LEGRAIN Jacques, M. MAZET Jacques, M. CHAUFOURNIER Pierre, M. MARTIN Gérard , M CARDOT Maurice, Gilbert GERMAIN, Mme LEGRAIN Annie, M.MOUSQUES Bernard, M.BONNET Serge, Mme ORINSTEIN Michèle, M. DIDIER-DIE Michel, M JAILLOT Léonard, M LESCOT Claude.

Excusés: Mme TARDY Claude, Mme KAHN Irène, M FAUCHE Marc, M. JOURDAN Michel, M DESRIAUX Gérard, M. GUYOT Thierry, M.BITAUT Hubert, M MARCEAU Jean,

Absents: Mme GAULON Régine, M GOMEZ André, Mme LAPERTOT Lucienne

Le Président ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum est atteint.

### 1-approbation du dernier compte rendu

Le Président propose la validation du dernier compte rendu de séance puis le soumet au vote.

UNANIMITE

### 2-programme voirie 2010

Le Président introduit le premier objet de l'ordre du jour et invite M.GUENOT à donner les éléments généraux -vus en commission voirie et en bureau - concernant le programme voirie 2010.

M.GUENOT explique qu'il a vu avec chacun des maires ou leur représentant les travaux programmés en 2010. Il a donné la priorité aux suites de travaux de 2009 ou a traité les voies prioritaires identifiées par les maires début 2009. Ainsi chacune des communes connaît son programme de travaux 2010. Sur proposition de Y.GUENOT et avec l'accord du Président, Y.GUENOT a donné le plan des travaux de la CCNF\* à l'entreprise missionnée dans le marché à bon de commande afin qu'elle commence nos travaux le plus tôt possible dans la saison. Ainsi l'entreprise Colas devrait intervenir dès juin prochain.

J.MAZET demande qu'avec le reste à consommer sur l'enveloppe voirie, une voie supplémentaire soit traitée sur Montenoison car il la juge aujourd'hui davantage prioritaire à la voie préalablement signalée.

Le Président, sous le contrôle, de Y.GUENOT et J.MARCEAU (responsables voirie) demande que les réclamations de cet ordre soient rapportées en temps voulu à Y.GUENOT.

### 3-tarif musique 2010-2011

Après cette information le Président poursuit l'ordre du jour. Il vise les nouveaux tarifs musique 2010-2011. Chaque année les tranches de quotient familial sont révisées et homogénéisées à l'échelle du territoire de l'école de Musique et de danse de Haute Nièvre qui articule les inscriptions et le recouvrement de la participation des familles qui est définie en fonction du revenu fiscal et du nombre d'enfants par foyer. Ainsi on obtient le nouveau tableau suivant, les modifications signifient une augmentation de 1% des tranches de quotient familial qui permettent de calculer le tarif restant à charge de l'utilisateur.

	Cycle éveil	Cours instruments	Instruments et ensemble	Cours de danse et ensemble seul	Ensemble amateurs (chorale)
<b>Tranche 1</b> : participation N < ou = 511	<b>11,70 €</b>	<b>38,25 €</b>	<b>28,35 €</b>	<b>12,60 €</b>	<b>8,55 €</b>
<b>Tranche 2</b> : 512 < N < ou = 828	<b>27,30 €</b>	<b>89,25 €</b>	<b>66,15 €</b>	<b>29,40 €</b>	<b>19,95 €</b>
<b>Tranche 3</b> 829 < N < ou = 1127	<b>54,60 €</b>	<b>178,50 €</b>	<b>132,30 €</b>	<b>58,80 €</b>	<b>39,90 €</b>
<b>Tranche 4</b> N = + 1 128	<b>78,00 €</b>	<b>255,00 €</b>	<b>189,00 €</b>	<b>84,00</b>	<b>57,00 €</b>

Le N se calcule de la façon suivante :

- Relevez le revenu brut global sur l'avis d'imposition 2009
- Divisez ce nombre par le nombre de personne vivant dans votre foyer (enfants jusqu'à 20 ans)
- Divisez ce nombre par 12

Le nombre N obtenu permet de se situer dans la grille des tarifs

Le Président souhaite compléter cette présentation et répondre à la demande de M.DIIDER-DIE exprimée en bureau. La musique (la partie « cours particulier » (instrument+chorale)hors intervention scolaire) coutera, 22 860€ en 2010 pour la saison 2009-2010 pour 58 élèves dont une large majorité de choristes(36). C'est un investissement lourd de la CCNF\* pour peu d'utilisateurs. Ce constat n'est pas nouveau c'est pourquoi avec l'Ecole de Musique et de danse de Haute Nièvre nous souhaitons orienter davantage les investissements vers le public scolaire qui représente 94€/élèves pour 32000€ de dépense (enseignement +instrument), en créant notamment un prolongement à l'OAE avec une classe hors temps scolaire au collège dès 2010. De fait à coût constant l'enseignement musical devra toucher un public plus large en répondant au désir de démocratisation d'accès à la culture. Aussi les « cours particuliers » tendent à devenir des cours collectifs, sans solfège et avec plus d'échange avec l'ensemble musical du Canton de Prémery.

Le Président interroge l'assemblée pour savoir si le complément d'informations satisfait et s'il est assez clair ; puis il procède au vote des tarifs musique famille 2010 -2011.

UNANIMITE

#### 4-convention ATESAT 2010

Le Président présente le 4ème point, concernant la convention ATESAT : Assistance Technique fournie par l'Etat (DDT) pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Cette convention prévoit une rémunération totale annuelle de 2 885.42 €. Elle permet d'avoir recours au service de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de délivrer des conseils en matière de procédure administrative dans les domaines de la voirie, de l'urbanisme ou de l'environnement.

Le Président demande l'autorisation à son conseil de signer la convention pour bénéficier de ces services.

UNANIMITE

#### 5-agent ACO

Le Président rappelle la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et l'article 108-3 : « l'autorité territoriale désigne, dans les services des collectivités et établissements, les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. ».

Le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Nièvre nous invite à nommer deux agents pour exercer la mission d'ACO (Agent chargé de l'hygiène et la sécurité au travail) afin de suivre des formations et être référent sécurité pour les services de la CCNF\* ( une formation de trois jours la première année puis d'une journée par an).

Melle PASSUELLO Laurène et Melle SEGUIN Claudine s'étant proposées volontaires pour cette mission, le Président propose que le conseil entérine ces nominations.

Il est rappelé que cette obligation vaut dès que du personnel titulaire est employé dans la structure.

UNANIMITE

#### 6- Remboursement de frais par d'autres redevables (téléphone mobile)

Le Président rappelle que ce 6ème objet vise à afficher une plus grande transparence dans l'usage des biens publics. Le Président a un téléphone portable qu'il a acheté et dont le forfait est pris en charge par la CCNF\*. Le Président souhaite rembourser la moitié de ses factures par le versement d'un don.

Le Président demande l'autorisation de facturer 50 % du montant des communications mobile en émettant un titre tous les trimestres après réception des factures Orange et de les imputer à l'article 70878 « recettes des particuliers ».

UNANIMITE

Le Président demande à Y.GUENOT de quitter la salle afin d'aborder le point suivant qui concerne son implication personnelle aux travaux de la CCNF\*.

#### 7- Indemnité pour personnel extérieur

Comme cela avait été abordé lors de la séance du budget prévisionnel 2010, le Président souhaite que Y.GUENOT responsable technique de la voirie pour la CCNF\*, soit indemnisé pour le temps passé à cette mission. Le Président rappelle que Y.GUENOT assure avec qualité cette mission et en accord avec son employeur, le Conseil Général.

Afin de couvrir les frais de déplacement et le temps passés à cette mission, une somme de 400 € avait été prévue au BP 2010 au compte 6218 rémunération personnel extérieur.

Le Président propose au conseil d'allouer cette somme à Yves GUENOT pour le travail qu'il effectue étant donné qu'il n'a pas d'indemnité d'élus en temps que délégué.

UNANIMITE

Le Président invite Y.GUENOT à rejoindre la table et l'informe de la précédente délibération.

Y.GUENOT regrette cette décision et rappelle qu'il s'implique dans le suivi et la programmation des travaux de voirie à la CCNF\* en tant qu' élu de ce territoire et sans prétention d'une quelconque contrepartie.

#### 8- Transport scolaire: frais de gestion aux communes hors CCNF\*

La compétence transport scolaire de la communauté de communes entre Nièvres et Forêts qui comprend l'organisation des circuits et la gestion des inscriptions et facturations pour les communes de son territoire et les communes de la carte scolaire des écoles de son territoire.

La facturation de ces frais aux communes extérieures au territoire CCNF\* oblige à la signature d'une convention avec celles-ci. Ainsi le Président doit être missionné par son conseil pour signer les conventions établies sur les principes suivants.

- Pour moins de 10 élèves inscrits au transport scolaire le forfait de facturation sera de 50 € par élève
- Au dessus de 10 élèves la facturation sera de 2.75 € par habitant. Cette tarification concerne les communes de Nolay et St Benin des Bois.

Le Président propose de facturer pour l'année 2010 les Communes de la façon suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'ELEVES	COUT FACTURE
POISEUX	5	250 €
LA CELLE	6	300 €
CHAMPLIN	1	50 €
NOLAY	360 habitants	990 €
BEAUMONT	4	200 €
ST BENIN DES BOIS	202 habitants	555.50 €
CORVOL	1	50 €
ST AUBIN	0	0 €

Le Président soumet au vote.

UNANIMITE

#### 9- Plan Climat Energie du Pays Bourgogne Nivernaise

Le Président rappelle le contrat de Pays 2007/2013 fiche action n°6.2 relative à l'engagement dans un Plan Climat Énergie (PCE). Cette démarche cadrée et financée par l'ADEME vise à engager localement des programmes d'actions pour répondre aux objectifs du protocole de Kyoto « réduction d'au moins 5% du total des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 au cours de la période 2008 à 2012. » et du Grenelle Environnement, « diviser par quatre les émissions de CO2 d'ici 2050 par rapport à 1990 ».

Concrètement le PCE permet aux collectivités de développer une stratégie de réduction des gaz à effets de serre ; d'apprécier la dépendance des activités et des habitants à la consommation des énergie fossiles ; de développer de nouvelles filières économiques basées notamment sur les énergies.

**En participant à la mise en œuvre de ce Plan Climat Energie, la Communauté de Communes pourra :**

- Etre un exemple en tant qu'acteur de la politique locale ;
- Agir via ses compétences propres ;
- Agir par des actions directes ou indirectes ;
- Etre un relais local et donc avoir un impact fort.

**Par ailleurs, ce projet permettra à la Communauté de Communes de :**

- Faire le point sur nos émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Développer une stratégie de réduction permettant des économies financières ;
- Développer de nouvelles filières économiques ;
- Réduire nos dépendances aux énergies fossiles ;
- Devenir un territoire exemplaire favorisant l'accueil de nouvelles populations, l'amélioration du cadre de vie, l'image de la collectivité et son attractivité.

**D'un point de vue opérationnel, la Communauté de Communes pourra agir au travers de :**

- Ses compétences directes : gestion des bâtiments et équipement publics, politiques des déchets ou des transports collectifs, etc....
- Sa responsabilité légale d'organisation et de planification du territoire (SCOT, PLH, PLU, Agenda 21, ...)
- Sa capacité à générer et animer, sur le territoire, les politiques des différents acteurs.

Le Président propose de valider cette démarche entreprise par le Pays Bourgogne Nivernaise qui ne peut avoir que des bénéfices et n'engendre pas de dépense pour la CCNF\* tant qu'elle n'est pas maître d'ouvrage d'opérations liées à ce programme.

Le Président soumet au vote.

UNANIMITE

#### 10- Exonération de TEOM pour la Maison forestière des Bernets

Le Président rappelle que cette délibération doit être prise chaque année, on ne peut exonérer perpétuellement un contribuable d'une taxe. Cette proposition est faite dans le cadre de l'article 1521-II du CGI qui exonère « les locaux situés dans une partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. »

G.de BRONDEAU, suggère qu'il faut veiller à ce que cette situation ne crée pas de précédent.

Le Président précise que la maison forestière des Bernets située, au milieu des bois, à 2km de la D2 n'est pas desservie par le service d'enlèvement des ordures ménagères pour éviter un surcoût des frais de collecte. L'administré prend donc lui même en charge l'exécution de l'enlèvement et l'apport jusqu'à la déchetterie.

Le Syndicat de Collecte de Traitement Et de Valorisation des Ordures Ménagères SYCTEVOM en Val de Nièvre confirme cette situation.

Vu ce constat un dégrèvement du montant de la taxe TEOM serait justement approprié.

Le Président propose de valider l'exonération de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères pour la maison forestière des Bernets et le conseil communautaire procède au vote:

UNANIMITE

R.HAGHEBAERT arrive en cours de séance et prend place à la table.

#### 11- Réserve foncière sur ZA pour projet alternatif à la biomasse

Le Président précise que malgré les résultats négatifs du projet de centrale biomasse à Prémery lors de la Commission de Régulation des Énergies 3 janvier 2010, le bureau d'étude EBV qui a prospecté depuis 2006 pour la réalisation d'une unité de production d'énergie à partir de matière ligneuse, s'est constitué un bon réseau.

Considérant les conditions favorables à la mise en place d'une activité sur la valorisation des ressources ligneuses et notamment les connexes de scierie et le soutien de la communauté de communes pour la réalisation d'un projet sur le site de la ZA communautaire de Prémery ; la société EBV présente un nouveau projet autour d'un produit innovant.

Ainsi pour assurer la poursuite du projet par les investisseurs, le Président propose que la communauté de communes réserve sur la ZA communautaire au n°9 RD140, la partie sud de la parcelle C1849 soit 13 000m<sup>2</sup> avec un accès à la voie ferrée, pour ce projet alternatif à la biomasse.

Le conseil communautaire se prononce sur cette réserve foncière:

UNANIMITE

Le Président donne les dernières actualités concernant les porteurs de projets: Lakdar motoculture signe un bail commercial le mardi 18 mai pour le X20 (vestiaires). Stadif signe aussi un bail commercial le 25 mai sur Batifranc, bâtiment sur lequel il est en train de s'installer depuis deux mois. Là son projet a changé il reste sur son activité principale (la réfrigération) et qui déboucherait sur 10 emplois sur trois ans. Le projet blanchisserie est en attente pour le moment.

Pour la Sacherie il y a deux projets assez peu avancés dont on attend plus d'éléments de la part des porteurs.

Les loyers amortissent les emprunts et les travaux d'aménagement de bâtiment.

Par ailleurs une étude portée par EBV va examiner la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur les toitures Sacherie et Batifranc.

#### 12- demande de subvention pour animation du Bassin Versant Nièvre(FEDER et Agence ce de l'eau)

Le Président rappelle que l'étude menée par le Conseil général a préconisé la création d'une structure permettant de gérer les différentes problématiques de la rivière à l'échelle de tout le bassin versant. Ceci a été validé en comité de pilotage de bassin le 02 octobre 2009, comme l'embauche d'un animateur par la CCNF\* pour préparer le programme de réalisation du futur contrat de rivière Nièvre. Cet engagement de la CCNF\* a déjà été évoqué et délibéré en conseil communautaire du 16 décembre 2009 et lors du vote du budget.

Le Président fait part à l'assemblée du dossier de demande de subvention FEDER et Agence de l'Eau Loire Bretagne correspondant à l'embauche d'un animateur pour des dépenses à hauteur de 200 000 € sur 3 ans.

Le Président propose le plan de financement suivant et précise que la participation financière de la CCNF\* se limitera à sa quote-part ( 0,28€/habitants/an).

Le Plan de financement sera le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense		-FEDER =	100 000 €
TOTAL :	200 000 €	Soit 50 %	
		-Agence de l'eau =	60 000 €
		Soit 30 %	
		-Autofinancement	40 000 €
		Dont :	
		Communes hors cdc :	36 524 €
		Communes CCNF* :	3 476 €
Total général des dépenses : 200 000 €		Total général des dépenses : 200 000 €	

Le Président propose d'adopter le dossier présenté ainsi que ses modalités de financement.

UNANIMITE

G.GERMAIN signale qu'il a représenté la CCNF\* -avec les deux titulaires d'Arbourse- pour une démarche identique sur la rivière Nohain pour laquelle notre territoire n'est concerné que par quelques dizaines d'hectares boisés à Arbourse.

Le Président répond qu'il est important de participer à la démarche et comme il est le cas sur le bassin versant Nièvre notre participation pourrait se limiter au nombre d'habitants réel du bassin versant.

Le Président rappelle qu'il n'a pas de nouvelle du dossier du Beuvron alors qu'il a consulté le syndicat gestionnaire.

G.de BRONDEAU donne les informations dont il dispose, à savoir la réalisation de travaux sur les berges.

13- demande de versement DCE 2009

Le Président confirme que la communauté bénéficiera au titre de la DCE (Dotation Cantonale d'Equipement) 2009 d'une subvention d'un montant de 40 000.00 € attribuée par le Conseiller général du canton.

Le Président propose donc d'affecter cette subvention au programme de voirie communautaire de la façon suivante :

- Total des travaux HT	=	180 016.17 €
- DCE 2009	=	40 000.00 €
- Total à la charge		
de la Communauté de Communes	=	140 016.17 €

Avec une répartition de la DCE de la façon suivante = 40 000.00 €

- o 1/3 voirie fonctionnement soit 13 333.33 €
- o Voirie investissement soit 26 666.67 €

Après délibération, Le Conseil ACCEPTE cette répartition et AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à l'application de cette décision.

UNANIMITE

14- demande de subvention pour l'animation du Relais de Services Publics (FNADT via contrat de Pays)

Le Président précise que comme en 2009 la CCNF\* peut solliciter une subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise pour bénéficier d'une participation financière sur le poste d'animatrice RSP. Cette demande doit être effectuée chaque année bien que l'Etat se soit engagé à financer à hauteur de 7500€ pendant 5ans.

Le Président présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
<b>Personnel (salaire chargé pour un <sup>3</sup>/<sub>4</sub> temps par semaines)</b>	23 000.00 €	ETAT	FNADT : 7500 €
<b>Communication (création, édition de documents)</b>	800.00 €	Auto financement	16 300 €
Total des dépenses	23 800 €	Total des recettes	23 800 €

Après avoir délibéré, le conseil APPROUVE le dossier de demande de subvention établi et AUTORISE le Président à présenter ce dossier pour solliciter une subvention au titre du FNADT.

UNANIMITE

15-avis d'appel public à la concurrence

Le Président rappelle que le comité de pilotage du projet Vieux Château avait désigné une commission afin qu'elle étudie la constitution d'un cahier des charges et la procédure d'appel d'offre la plus appropriée. Aujourd'hui le Président propose la lecture de l'avis d'appel public à candidature qu'il propose de publier.

## **AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

- **IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE ET ADRESSE:**

Communauté de Communes entre Nièvres et forêts  
Place de la mairie  
58700 Prémery  
Tel 03 86 37 79 43

- **PROCEDURE DE PASSATION :**

Procédure adaptée suivant les articles 28 et 74 du code des marchés publics

- **OBJET DU MARCHÉ :**

Maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de travaux de 1 000 000 € HT  
Type de travaux : aménagement d'un bâtiment en bureaux et locaux annexes  
Lieux des travaux : 58700 Prémery

- **MISSION CONFIEE :**

Mission de base de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP du 12/07/1985 et du décret 93-1268 du 29/11/1993

- **JUSTIFICATIONS ET DOCUMENTS A PRODUIRE SUIVANT CRITERES DE SELECTION CI-DESSOUS :**

Moyens humains et matériels  
Compétences  
Références  
Note méthodologique en 3 pages maximum  
Taux d'honoraires

Les candidats se présentant en groupement doivent préciser les compétences de chacun.  
La collectivité se réserve la possibilité de négocier avec les candidats de son choix.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 25 JUIN 2010**

**LIEUX DE RECEPTION DES OFFRES :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE NIEVRES ET FORETS  
PLACE DE LA MAIRIE  
58700 PREMERY

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 26 MAI 2010**

L.JAILLOT, observe que pour une opération de 1million d'euros la part d'autofinancement reste importante. Il ajoute que quand les chiffres seront présentés alors on pourra se lancer. Il insiste à nouveau en disant que la maison de santé doit être pensée avec les médecins.

Le Président interrompt rapidement L.JAILLOT, expliquant qu'aujourd'hui il s'agit de se prononcer sur la forme de la consultation pour l'étude de faisabilité sur une maison de services couvrant divers domaines. J.LEGRAIN rappelle que ce dossier avance par étape, conformément à ce qui a été annoncé. Aussi un des objectifs de l'étude sera de déterminer le coût

d'une telle opération et les possibilités de financement. C'est donc à l'issu de cette étude que le conseil pourra se prononcer avec des estimations chiffrées justes et non des annonces non fondées.

G.de BRONDEAU, observe que le sacrifice actuel du personnel dans des locaux peu conformes met la pression sur la prise d'une décision rapide.

J.LEGRAIN refuse cette analyse. Le personnel a bien indiqué qu'il pouvait continuer d'exercer dans les locaux actuels. Aussi plusieurs bâtiments identifiés ont été examinés suivant les mêmes critères (regroupement du personnel CCNF\*, qualification accueil touristique, accueil RSP, visibilité CCNF\*, accessibilité des services aux publics). De cette étude le Vieux Château est apparu objectivement le projet permettant le compromis de toutes ces attentes. A partir de là le conseil communautaire puis le conseil municipal de Prémery (propriétaire du Vieux Château) ont autorisé le lancement d'une étude de faisabilité sur ce bâtiment. Aujourd'hui il s'agit d'engager cette démarche validée.

G.GERMAIN, il n'y pas d'élément nouveau donc il n'y a pas lieu de revenir sur des décisions qui ont été discutées et prises lors de cette même assemblée communautaire.

Le Président soumet l'avis d'appel à candidature au vote.

CONTRE 1

POUR 20

#### 16- demande de subvention pour l'étude aménagement d'une Maison de Services au Vieux Château (FNADT via contrat de Pays)

Le COPIL du projet d'aménagement d'une Maison de services au Vieux Château a préparé un cahier des charges pour une étude de faisabilité autour de ce projet et sur sa réalisation dans les locaux du Vieux Château.

Cette première phase d'étude pourra être financée à 80% en sollicitant les crédits FDT du Conseil Général sur le 1er contrat de territoire et le FNADT sur le contrat de Pays.

Via cette sollicitation des fonds Pays, la CCNF\* peut atteindre le seuil maximum d'autofinancement de 20%.

Le président propose le plan de financement au vote:

#### plan de financement:

dépenses en HT		recettes en HT		%
40 000,00 €		FDT cg58	27685	69,21
		PBN	4315	10,79
		CCNF auto-financ	8000	20
TOTAL	40000		40000	100

Le conseil communautaire VALIDE le plan de financement et AUTORISE le Président à solliciter une demande de subvention auprès du Pays.

CONTRE 1

POUR 20

Le Président note l'incongruité de voter contre des recettes.

#### - Questions diverses

Le Président informe que le Pays Bourgogne Nivernaise, à mi-contrat est en train de renégocier les lignes du contrat afin qu'elles concordent davantage avec les besoins du territoire ; notamment sur les équipements scolaires et sportifs et sur le public jeune.

Le président invite l'assemblée aux Assises de l'Habitat le 04 juin à Donzy organisées par le Pays bourgogne Nivernaise.

Le président confirme la suppression du 1/4 de poste de coordination du RRE et que l'Inspecteur d'Académie contraint par des coupes budgétaires, compte sur le bénévolat des enseignants pour palier à ce manque de moyen.

Sur l'OAE, le Président présente l'orientation de la rentrée prochaine: un orchestre au collège hors temps scolaire et un OAE en CM1 CM2. Il s'agit de renforcer le parcours d'éveil et d'enseignement musical en collectif sur le territoire car il rend plus efficient l'investissement public.

G.GERMAIN, en tant qu'ancien enseignant s'interroge devant l'augmentation d'heures d'intervention alors que les programmes ne s'allègent pas.

J.LEGRAIN, rappelle que l'OAE n'est pas une discipline, cet éveil à d'autres pratiques et cultures accroît les performances des élèves (écoute, concentration, travail collectif).

Le Président donne la parole à l'assemblée et propose un tour de table.

J.MAZET regrette de recevoir une semaine avant seulement les affiches pour ses séances de cinéma et demande quand sera installé le panneau d'affichage triptyque.

Le Président répond que la commission culture a observé quelques retards dans la distribution des affiches par l'exploitant et devra prochainement se réunir pour examiner l'avancement des objectifs fixés fin 2009 et la communication fait partie des sujets à traiter.

M.DIDIER-DIE signale qu'il est très satisfait du travail réalisé par le chantier d'insertion à qui il avait commandé, à titre privé, des travaux (secteur marchand).

M.DIDIER-DIE pour faciliter l'exercice des médecins il serait intéressant d'élargir le transport à la demande à d'autres jours.

Le président répond qu'une telle demande est en cours auprès du Conseil général qui est l'organisateur principal de ce service.

M.DIDIER-DIE rappelle que l'association comice est dissoute et que les comptes sont à jour. Il propose alors de reverser les 7650€ à la communauté de communes suivant les décisions de l'assemblée générale de l'association comice.

Le président propose d'ajouter une délibération pour accepter cette recette.

Le conseil est unanime pour voter ce projet de délibération.

Le Président soumet au vote.

UNANIMITE

R.FAUST évoque la concurrence créée par la société qui organise des rifles à Prémery sans se soucier de la programmation locale.

Le Président répond qu'il a pris contact avec les dirigeants de cette entreprise au début de leur exercice. Étant donné qu'il s'agit de privé il est difficile de les contraindre au respect de notre calendrier des manifestations.

MOUSSY course cycliste Look le 5 juin

PREMERY retraite au flambeaux le 30 mai

Le Président demande si le public veut prendre la parole avant que la séance soit clôturée.

M.TOULOUSE lui répond que préalablement il doit prendre une délibération, comme il l'avait fait au moment où il avait limité la parole du public.

Le Président clôture alors la séance à 20h15.